

# Séance du 22 novembre 2022

## ORDRE DU JOUR

### Séance publique :

1. Rapport 2022 sur les synergies, économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités entre l'Administration Communale et le C.P.A.S. de Sambreville
2. Projection de la politique sociale locale

### Etaient présents :

J-C. LUPERTO, Bourgmestre-Président;  
N. DUMONT, D. LISELELE, C. DAFPE (entrée en séance lors de l'analyse du point 2), M. GODFROID, F. DELVAUX, Echevins ;  
V. MANISCALCO, Président du CPAS;  
JL. REVELARD, S. BARBERINI, M. FELIX, F. DUCHENE, G. BODART, C. LEAL-LOPEZ, C. JEANTOT, R. DACHE, P. KERBUSCH, MA. RONVEAUX, F. SIMEONS, V. STARZINSKY, R. BOUKAMIR, S. ROTA, F. DUMONT, MC. FISSETTE, S. FOURNIER, M. MASIA, S. DINEUR, C. OP DE BEEK, B. BERNARD, E. DINOUÏS, Conseillers Communaux;  
S. LACROIX, J-P. TILLIEUX, L. GREGOIRE, E. LESUR, S. DEPAIRE, E. SORNIN, B. LIGNIER, V. ACQUISTO, F. LAMBORI, K. ISABETTINI, Conseillers de l'Action Sociale;  
O. CABOSSART, Directeur Général du CPAS.  
X. GOBBO, Directeur Général.

**Monsieur le Président déclare la séance publique ouverte à 18h et clôture la séance à 19h11.**

Le Conseil accepte. Ces points seront discutés en fin de séance publique.

## SEANCE PUBLIQUE

### **OBJET N°1. Rapport 2022 sur les synergies, économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités entre l'Administration Communale et le C.P.A.S. de Sambreville**

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, et plus particulièrement son article 26 bis ;

Considérant les synergies existantes, depuis de nombreuses années, entre la Commune et le C.P.A.S. ;  
Considérant que l'article 26 bis précité énonce, en son § 6 :

*"Le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale. Lorsque le CPAS et la commune se sont dotés d'un directeur général adjoint commun chargé de la gestion des synergies, celui-ci participe à l'établissement du projet de rapport. Ce projet de rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.*

*Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est soumis à l'avis des comités de direction de la commune et du centre réunis conjointement, visés à l'article 42, § 3, alinéa 5, puis présenté au comité de concertation qui dispose d'une faculté de modification.*

*Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est ensuite présenté, et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées. Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils."*

Considérant le projet de rapport annuel relatif aux synergies pour la Commune et le C.P.A.S. de Sambreville ;

Considérant que ce rapport a été soumis, pour avis, aux comités de direction de la Commune et du C.P.A.S., le 16 novembre 2022 ;

Considérant que ce rapport a été présenté au comité de concertation commune-C.P.A.S. ;

Vu l'avis des comités de direction réunis conjointement ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de concertation commune-C.P.A.S. ;

Où la présentation de Monsieur Vincenzo MANISCALCO, Président du C.P.A.S. ;

Où les débats intervenus en séance ;

Décide, à l'unanimité :

**Article Unique.**

D'adopter le rapport relatif aux synergies tel qu'annexé à la présente délibération pour faire corps avec elle.

**Interventions :**

**Intervention de Monsieur Jean-Luc REVELARD :**

**Tableau de bord des synergies existantes**

- Service informatique  
Réalisation : Création d'un service informatique unique pour les deux institutions  
Résultats obtenus : Gestion de la téléphonie en partie commune. Seule la MRS fonctionne sur un système différent.  
Pourquoi uniquement cette différence ?
- Insertion socio-professionnelle  
Réalisation : Suivi et accompagnement au travail de bénéficiaires du RI sous contrat de travail « Article 60 § 7 » + transition professionnelle  
Résultats obtenus : • 17 personnes mises en travail au sein des services communaux  
• 15 personnes accompagnées dans le cadre d'un contrat « Article 60 »  
• 1 contrat de travail octroyé au terme d'un contrat « Article 60 » au sein des services communaux (1 CDI)  
N'y-a-t-il pas d'autres partenariats que les services communaux pour les remises à l'emploi ?
- Politique des aînés  
Résultats attendus : Développement d'actions communes en faveur des aînés  
Résultats obtenus : Concertation du planning des activités en faveur des aînés  
Y-a-t-il des projets en cours autres que du planning ?
- Plan de cohésion sociale  
Résultats obtenus : • Plateforme Santé : 2 réunions
- Plateforme Prévention et Cohésion sociale : 4 réunions
- Commission d'accompagnement PCS (7 mars)  
Parmi les résultats obtenus, je constate qu'il y a différentes réunions. Je présume que ces rencontres ne sont pas des fins en soi d'où ma question qu'en est-il ressorti ?

**Tableau de bord des synergies programmées**

- Energie, juridique et marchés publics  
Objectif : Satisfaction citoyen, performance administrative  
J'ai remarqué toute une série de résultats attendus.  
Or les dossiers ont déjà été reporté suite à la crise COVID et aux difficultés de recrutement.  
Pour l'Energie, l'agent POLLEC a démissionné dernièrement. Quelles sont les perspectives pour les 3 groupes, le délai étant fixé à janvier 2023 ?

Concernant la téléphonie de la MRS, Monsieur MANISCALCO indique que des numéros spécifiques existent pour la maison de repos. Monsieur le Directeur Général précise le mode de fonctionnement pour les services administratifs de la Commune et du CPAS, avec un central téléphonique unique. Pour la MRS, Monsieur CABOSSART souligne que les résidents bénéficiant de lignes téléphoniques propres, le mode de gestion doit être adéquat et indépendant.

En ce qui concerne la question des "article 60", Monsieur MANISCALCO confirme que d'autres secteurs que l'administration communale sont bien actifs en terme de mise au travail. Il mentionne un chiffre de l'ordre de 70 personnes annuellement.

En terme de politique des Aînés, Monsieur MANISCALCO informe de l'engagement d'une nouvelle coordinatrice pour activités intergénérationnelles et activités pour personnes isolées au niveau du C.P.A.S.

En matière d'énergie, Monsieur MANISCALCO précise que, dans la présentation de la projection de la politique sociale, des projets d'actions seront présentés.

Au niveau communal, Monsieur LUPERTO souligne la difficulté rencontrée, comme pour l'ensemble des communes, d'identifier un agent en charge du PAEDC. A cet égard, et afin de continuer la mise en œuvre des actions relatives à la convention des maires, la commune est en attente d'une proposition de collaboration plus accrue de la part du BEP, permettant de pallier partiellement à l'absence de personnel dédié.

Madame FELIX remercie Monsieur MANISCALCO pour l'ensemble des réponses apportées lors de la commission communale.

**Intervention de Monsieur Samuel BARBERINI :**

Il y a une question que je n'ai pas posée à la commission d'hier. Avez-vous une idée des bénéfices cumulés depuis le début des synergies entre la ville et la CPAS ?

Pour Monsieur GOBBO, l'aspect financier n'est pas l'objectif essentiel dans la mise en place de synergies. Pour lui, l'essentiel est l'influence sur les modes de fonctionnement et les modes de collaboration plus intenses entre les Institutions.

Monsieur LUPERTO précise que, dans les premières années, l'impact financier a été mesuré, dès lors que des emplois étaient transférés d'une institution vers l'autre. Mais plus le temps passe, l'objectif est de poursuivre le qualitatif plutôt que le quantitatif.

Après les réponses apportées, Monsieur BARBERINI précise que loin de moi était l'idée de bilancer une diminution des services proposés à la population mais bien les économies de consommables, licences et autres. Pour lui, il est évident que nous sommes arrivés à la fin d'un processus d'initiation de synergies vu que celles-ci se sont accumulées progressivement au cours des années.

## **OBJET N°2. Projection de la politique sociale locale**

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, et plus particulièrement son article 26 bis ;

Considérant que l'article 26 bis précité prévoit, notamment, qu'une projection de la politique sociale locale est présentée à la séance au cours de laquelle le conseil communal et le conseil de l'action sociale, réunis conjointement, débattent du rapport relatif aux synergies ;

Ouï la présentation de Monsieur Vincenzo MANISCALCO, Président du C.P.A.S., quant à la politique sociale développée au C.P.A.S. de Sambreville ;

Ouï les débats en séance ;

PREND ACTE de la présentation de la Politique Sociale du C.P.A.S. de Sambreville.

### **Interventions :**

#### **Intervention de Monsieur Jean-Luc REVELARD :**

L'accumulation des crises et la situation socio-économique que nous vivons aujourd'hui suite aux conséquences de la guerre nous confortent dans le sentiment que l'action conjointe du CPAS, du PCS et de l'administration communale est cruciale tant elle est la plupart du temps le dernier rempart face au décrochage social ou financier.

Nous savons que les moyens dont nous disposons ne sont pas extensibles à l'infini, c'est la raison pour laquelle nous plaçons pour que tout en gardant l'indépendance du CPAS, l'efficacité soit privilégiée et que toutes les pistes disponibles soient explorées.

Même si nous avons parfois des divergences sur les moyens à mettre en œuvre pour y arriver, je tiens au nom d'ECOLO à remercier, toutes les personnes qui travaillent au bien-être des sambrevillois-e-s, et j'inclus les membres du conseil de l'action sociale et particulièrement notre représentant, pour que personne ne soit oublié à Sambreville.

Monsieur LUPERTO clôture en remerciant les conseillers de l'action sociale pour leur travail effectué à l'attention des plus fragiles de la société.

Le Directeur Général,

Le Président,

Xavier GOBBO

Jean-Charles LUPERTO